



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadiers Non Gradés

CD VILLENAUXE LA GRANDE



Décidément, la direction et l'encadrement du C.D de Villenauze la grande sont très inspirées en cette période estivale 2020. Alors que les demandes d'explications en tous genres pleuvent sur les surveillants, les détenus, eux, passent plutôt un été agréable...

Un de nos collègues s'est vu remettre une demande d'explication anonyme...nouvelle tendance à Villenauze ?

Résumons les faits :

Conscientieux, notre collègue a pris la peine d'avertir le 1er surveillant qu'il partait en pause déjeuner avec du retard suite à une surcharge de travail. En poste 13h, notre camarade a indiqué qu'il reviendrait dans 45min, soit le temps de sa pause. Ne pouvant être présent à 13h pour procéder à l'ouverture, professionnel encore, notre collègue demande si un agent peut effectuer le contrôle d'effectif à sa place afin de ne pas perturber le bon fonctionnement du bâtiment.

Le contrôle d'effectif sera effectué par deux agents sur ordre du 1er surveillant en poste, comme en atteste les C.R.P de nos deux collègues.

Devinez les faits reprochés par Fantômas, on vous le donne en mille ?

Le fait de ne pas être présent à 13h pour réaliser le contrôle d'effectif !

Fantômas continue de se déchaîner en reprochant à notre collègue l'heure du CRI rédigé à l'encontre du détenu D.

.../...

Rassurons-nous, nous pouvons constater que les caméras du 2A fonctionnent parfaitement, car les faits et gestes de notre camarade ont été décortiqués à la minute et à la seconde.

Fait surréaliste, le détenu D. a demandé le visionnage des caméras par notre hiérarchie... et sa requête est acceptée !

On constate que le détenu D. a bien plus de poids qu'un agent d'état assermenté.

Notre cher détenu a pourtant un réel pédigrée de gentil...évadé sur un retour de permission, déclassé de son poste d'auxiliaire d'étage, menaces et insultes sur le personnel, et de l'autre côté un agent expérimenté, consciencieux, dont le travail est reconnu par tous. À première vue la direction a un avis différent du notre...

Le détenu D. pourra donc continuer à insulter et menacer librement les agents car aucune sanction ou peine de Quartier Disciplinaire n'a été prononcée.

Madame la Directrice,

Cette mansuétude à l'égard de cette frange de la population pénale irrespectueuse, vindicative et violente à l'encontre des Surveillant(e)s, n'est plus supportable !! Quel manque de soutien et de considération témoignés à l'endroit de ceux qui œuvrent quotidiennement au maintien de l'ordre et de la discipline en détention : les Surveillant(e)s !!

Le S.P.S exige la plus grande fermeté à l'encontre de ceux qui agressent et défient l'autorité, au lieu d'exercer des pressions morales sur les Surveillant(e)s.

Le S.P.S accompagnera notre collègue dans toutes les démarches qu'il jugera utile d'entreprendre.

EN CE QUI CONCERNE L'UTILISATION DES CAMÉRAS DE SURVEILLANCE :



NOUS REMARQUERONS, UNE FOIS DE PLUS, LEUR UTILISATION DÉVOILLÉE PAR L'ADMINISTRATION, LAQUELLE VISE PRINCIPALEMENT À SURVEILLER LES SURVEILLANT(E)S

Villenauxe, le 31 août 2020

Le bureau local S.P.S

SPS : LE SEUL SYNDICAT 100 % SURVEILLANT